



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL EAU POTABLE ASSAINISSEMENT DE LA
REGION D'EPERNON**

COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 6 /02/2024
+ + +

COMPTE-RENDU

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 6/02/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 février 2024 à 18 heures es membres du Comité Syndical, légalement convoqués se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Guy DAVID, Président.

Le Président Guy DAVID demande aux délégués s'ils approuvent le compte-rendu du 6 décembre 2023.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu du 6/12/2023.

Monsieur Yannick LHOMME est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

BUDGET ASSAINISSEMENT

- 1) Autorisation au Président à demander et à signer les demandes de subvention à l'AESN pour l'élaboration du diagnostic permanent et l'analyse des risques de défaillance**

A- PREMIERE PARTIE - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

<u>NOMBRE DE DELEGUES</u>		<p><u>Etaient présents :</u> CCPEIF pour EPERNON CCPEIF pour EPERNON CCPEIF pour DROUE SUR DROUETTE CART pour RAIZEUX CCPEIF pour HANCHES CCPEIF pour EPERNON CCPEIF pour DROUE SUR DROUETTE CART pour SAINT HILARION CART pour Emancé</p> <p><u>Etaient absents excusés :</u> CCPEIF pour EPERNON CCPEIF pour HANCHES Pouvoir à Guy DAVID</p> <p style="text-align: right;">Assistait également à la séance : Véronique LECOMTE, secrétaire.</p>	
En exercice	11		Guy DAVID Denis DURAND Yannick LHOMME Nicolas THEVARD Michelle MARCHAND Marc BAUDELOT Jean-Bernard GRAMUNT Frédéric ROUE Stéphanie BRIOLANT
Présents	9		
Pouvoir	1		François BELHOMME Jean-Pierre RUAUT
Votants	10		
<u>DATE DE LA CONVOCATION</u> 29/01/2024			

1) Autorisation au Président à demander et à signer les demandes de subvention à l'AESN pour l'élaboration du diagnostic permanent et l'analyse des risques de défaillance

Monsieur Guy DAVID informe le comité que conformément à l'article 2224-8 du Code Général des collectivités territoriales, il convient de procéder à l'établissement du diagnostic permanent et périodique du réseau d'assainissement collectif.

Il est rappelé que le syndicat doit mettre en place une surveillance des systèmes de collecte des eaux usées et des STEP en vue d'en maintenir et d'en vérifier l'efficacité. L'arrêté ministériel du 21 mai 2015 précise les conditions et sa mise en œuvre.

Deux devis de VEOLIA ont été proposés, un pour le diagnostic permanent d'un montant de 22 840.06€ TTC et un autre pour l'analyse des risques de défaillance d'un montant de 12 057.44€

Considérant que l'étude peut être financée à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie,

Le comité à l'unanimité des membres présents :

Autorise le Président a déposé les dossiers de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et à signer les documents y afférents.

Informations diverses

Le Président informe le comité que le plan de division et bornage partiel pour l'acquisition du terrain de la future station nous est parvenu et que nous rencontrons le notaire jeudi prochain pour mettre en place l'acte notarié.

Il informe également qu'une pollution rue du Grand Pont à Epernon a été détectée suite au contrôle de Véolia et que la DDT s'est déplacée pour constater les faits. Un courrier va leur être adressé afin qu'ils interviennent.

Un courrier va être adressé aux Maires des communes du SIEPARE pour dire que les projets de constructions importantes ne seront pas définitivement refusés par le SIEPARE et qu'il appartiendra aux Maires d'être prudents afin de ne pas créer de désordre sur nos deux stations « Bourg » et « Hanches ».

Ordre du jour épuisé à 18h30.